

Omni assistance: en toute tranquillité sur la route... en Belgique ou à l'étranger

Avec l'omni assistance, vous êtes assisté dans bon nombre de situations et ce, tant en Belgique qu'à l'étranger. En cas de petit souci ou de gros problème, peu importe le moment et où vous êtes, vous bénéficiez :

- **une assistance véhicule** : en cas de panne, accident, vol ou tentative de vol, erreur de carburant...
- **une assistance aux personnes** : en cas de maladie, d'accident ou de décès, de perte ou vol de
- **une assistance habitation** : en cas d'inhabitabilité du domicile, de perte et/ou vol de clé.

Car travel

Panne, accident, vol, tentative de vol ou incendie survenu à votre voiture à l'étranger ?

Avec car travel, vous avez droit :

- à une voiture de remplacement à l'étranger (de catégorie B maximum) jusqu'à 15 jours
- + au remboursement des frais d'hôtel et de taxi imprévus
- + au rapatriement pour vous et vos passagers
- + à une voiture de remplacement en Belgique pour 15 jours maximum en attendant le rapatriement de votre propre véhicule.

Car travel XL

Votre couverture est identique à car travel avec toutefois une voiture de remplacement à l'étranger de catégorie équivalente à la vôtre (maximum une catégorie E ou catégorie monovolume). Très pratique quand vous partez en vacances en famille et que votre break ou monospace est bien rempli !

People travel

Vous vous cassez la jambe dans un accident à l'étranger ? Les frais médicaux peuvent très vite être importants et la couverture de l'omni assistance a ses limites.

Avec people travel :

- Nous augmentons notre intervention dans les frais médicaux jusqu'à 1.250.000 euros
- Et si, à cause de cette jambe cassée, vous devez rentrer à la maison, rendre les skis sans les avoir utilisés ou annuler vos cours de plongée, people travel intervient dans les frais liés à l'interruption de vos vacances (les frais de séjour, le skipass,...).

Votre courtier



www.axa.be

 facebook.com/AXABelgium

 twitter.com/AXAinBelgium

 youtube.com/AXAcomBelgium

Le produit confort auto est une assurance qui rassemble les garanties responsabilité, protection du véhicule (omnium, omnium 24+, mini-omnium, ...), protection des personnes (dont la sécurité du conducteur), protection juridique et assistance. Confort auto a été développé par AXA Belgium, compagnie d'assurance belge, et est soumis au droit belge. Le contrat d'assurance est conclu pour une durée d'un an avec possibilité de reconduction tacite.

N'hésitez pas à faire appel à votre intermédiaire en assurances pour obtenir plus d'informations ou demander une offre. Il est à votre disposition et le plus à même de vous proposer ce qui vous convient le mieux. Nous vous invitons à consulter les conditions générales de ce produit avant de souscrire. Elles reprennent les couvertures offertes et précisent les éventuelles limites et exclusions des garanties. Vous pouvez obtenir ces documents gratuitement auprès de votre intermédiaire en assurances ou sur www.axa.be.

En cas de plainte éventuelle, vous pouvez faire appel au service Customer Protection au sein d'AXA (place du Trône 1 à 1000 Bruxelles, e-mail: customer.protection@axa.be). Si la solution proposée ne vous convient pas, vous pouvez vous adresser au service Ombudsman Assurances, square de Meeûs 35 à 1000 Bruxelles (www.ombudsman.as).

AXA Belgium, S.A. d'assurances agréée sous le n° 0039 pour pratiquer les branches vie et non-vie (A.R. 04-07-1979, M.B. 14-07-1979) • Siège social : Place du Trône 1, 1000 Bruxelles (Belgique)
www.axa.be • Tél. : 02 678 61 11 • Fax : 02 678 93 40 • N° BCE: TVA BE 0404.483.367 RPM Bruxelles 7.06.6199-0318 - E.R. : G.Uytterhoeven, AXA Belgium sa, Place du Trône 1, 1000 Bruxelles (Belgique)



Confort auto

Offrez à votre
voiture d'occasion
la protection
qu'elle mérite

"La voiture que vous souhaitez assurer a déjà quelques années... mais cela ne signifie pas que vous n'y tenez pas !"

L'assurance auto d'AXA vous permet de choisir une couverture adaptée non seulement à l'âge et à la valeur de votre véhicule, mais aussi à vos habitudes de conduite, au niveau de protection souhaité et aux personnes que vous voulez protéger. Que vous choisissiez la couverture minimum légalement obligatoire (la responsabilité civile) ou une protection maximale, vous bénéficierez toujours d'une foule d'avantages et vous pourrez opter pour des options qui correspondent réellement à vos besoins.

Quelle que soit l'assurance auto choisie, chez AXA, vous bénéficiez d'un tas d'avantages et de services :



Une **première assistance** 24/7 en cas d'accident (dépannage, retour à la maison ou à destination, service d'aide téléphonique).



Vous faites appel à un **BOB** après une soirée trop arrosée? S'il cause un accident en tort, les dégâts matériels à votre véhicule ainsi que les dommages corporels du BOB sont couverts.



Sous certaines conditions, vous pouvez bénéficier du **joker for you** et ce, pendant toute la durée de votre contrat d'assurance auto. En cas de sinistre en tort, ce joker évitera que votre prime responsabilité civile soit impactée par ce sinistre.



Vous **roulez peu** ou vous utilisez votre voiture pour de courts déplacements (pour faire vos courses ou conduire les enfants à leurs activités...)? AXA diminue votre prime si vous roulez moins de 10.000 km par an.



Vous combinez auto et moto? Recevrez jusqu'à 75 % de réduction sur votre prime moto si votre voiture est également assurée chez AXA.



Votre voiture est équipée de systèmes d'aide à la conduite? Vous pouvez dès lors, Vous pouvez dès lors sous certaines conditions bénéficier jusqu'à 10% de réduction sur vos primes RC et omnium ou omnium 24+.



Vous bénéficiez de tous les avantages de notre programme de fidélité MyAXA Fidelity. Rassemblez vos assurances AXA chez votre courtier et profitez de plus de 2000 avantages exclusifs, pour vous et votre famille.



Vous souhaitez protéger davantage votre voiture ?

En plus de la garantie responsabilité civile (assurance légalement obligatoire qui couvre les dégâts matériels et corporels que vous causez aux tiers), vous pouvez opter pour l'une des garanties suivantes, en fonction de vos besoins :

Nature protect:

Cette garantie prévoit l'indemnisation des dommages causés par les forces de la nature (tempête, grêle, neige et pression de la glace).

Mini-omnium:

Cette garantie prévoit une couverture en cas de vol, tentative de vol, incendie, bris de vitres, forces de la nature et heurts d'animaux.

Omnium 24+:

Votre voiture d'occasion a, même après deux ans, encore une valeur appréciable sur le marché. Une excellente raison pour conclure une assurance omnium qui tient compte du prix d'achat et de l'âge de votre véhicule. C'est exactement l'objectif d'omnium 24+, qui vous offre les mêmes garanties qu'une omnium (vol, tentative de vol, bris de vitres, incendie, forces de la nature, heurts d'animaux et dégâts matériels).



Bon à savoir :

Avec l'omnium 24+, en cas de perte totale économique, vous avez le choix entre une indemnité en perte totale ou faire réparer votre véhicule dans un de nos garages conventionnés. Dans ce cas, le montant pris en charge par AXA pour les réparations sera égal à l'indemnité en perte totale majorée de maximum 10%. Cette majoration ne pourra toutefois dépasser 1000 euros.

Choisissez les options qui correspondent à vos besoins pour une assurance sur mesure !

Sécurité du conducteur

Votre voiture est bien assurée. Savez-vous que si vous êtes blessé en tant que conducteur, par exemple lors d'un accident en tort ou sans tiers responsable, vous risquez de devoir assumer personnellement les frais et les conséquences de vos blessures? Grâce à la sécurité du conducteur, une garantie optionnelle de votre assurance auto, vous pouvez prendre la route en toute tranquillité. Que vous soyez au volant de votre propre voiture, que quelqu'un d'autre la conduise ou que vous conduisiez une autre voiture dans le cadre de votre vie privée. Les indemnisations peuvent s'élever jusqu'à 1.500.000 euros.

Assistance juridique

En cas d'accident, LAR, société indépendante spécialisée en protection juridique, vous informe sur vos droits et cherche une solution amiable rapide et acceptable en cas de conflit avec la partie adverse. En cas d'échec, LAR intervient dans les frais de procédure et les honoraires d'avocat.

Omnium XL

Et encore mieux, si vous souscrivez l'omnium XL en plus de votre omnium, vous bénéficiez des extensions suivantes :



ANIMAUX TRANSPORTÉS

Nous indemnisons les frais de vétérinaire pour votre chien ou votre chat transporté dans votre voiture est blessé dans un accident couvert.



PERTES INDIRECTES

Après un accident en perte totale, le siège auto de votre enfant doit être remplacé? Pour ce genre de frais, votre indemnisation sera augmentée de 5%.



EXTENSION BRIS DE VITRES

Les parties vitrées de vos phares et rétroviseurs sont brisées lors d'un accident? Grâce à l'omnium XL, nous intervenons.



PERTE DE CLÉS

En cas de vol de vos clés de voiture ou de la télécommande à distance, vous êtes déjà assuré via votre omnium. Avec l'omnium XL, vous l'êtes également en cas de perte.